

Collectes ponctuelles de l'amiante lié et du fibrociment

Le Smictom Centre Ouest organise des collectes ponctuelles de l'amiante lié et du fibrociment en juin et en décembre. Ce service ponctuel et gratuit est réservé aux **particuliers résidant sur l'une des 63 communes du Smictom Centre Ouest** (liste disponible à l'accueil du Smictom). Les dépôts effectués par les professionnels ne sont pas autorisés.

LES DÉCHETS CONCERNÉS PAR CETTE COLLECTE

Il s'agit de l'**amiante ciment** ou **amiante lié** et du **fibrociment** :

- éléments de bardage, de revêtement ou de couverture ;
- plaques planes, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades ;
- canalisations, évacuations d'eau, conduits de cheminée... ;
- bacs horticoles.

L'amiante libre et friable est interdit. Pour ce type d'amiante, il est demandé de faire appel à une entreprise spécialisée. Depuis le 1er janvier 1997, la fabrication, l'importation ou la commercialisation de l'amiante sont interdites en France. Les produits fabriqués à partir de cette date ne contiennent donc pas d'amiante.

Les gestes à adopter :



- **démonter sans casser** ;
- **humidifier** au maximum les éléments pour éviter les envols.

Les gestes à proscrire :



- ne pas casser, découper, broser ou frotter les éléments à base d'amiante.

Conditionnement de l'amiante : les tôles devront être transportées, dans la mesure du possible, dans une remorque bâchée. Chaque déchet devra être **emballé ou filmé hermétiquement** de sorte à ce qu'il ne soit pas au contact de l'air notamment lors du dépôt.

LE DÉPÔT LIMITÉ PAR COLLECTE

- **10 tôles** de dimension maximale 2 m x 1 m (emballage à fournir par le particulier) ;
- ou
- **4 sacs** (fournis par la collectivité) pour le stockage des déchets de petite dimension (ardoises...).

COLLECTE DE L'AMIANTE

Vous vous présenterez à l'agent du **Centre d'Apport Volontaire de Breteil**, muni de la confirmation écrite adressée par le Smictom, vous précisant l'heure du rendez-vous (merci de respecter l'heure). Cet agent contrôlera les dépôts et vous dirigera vers la zone de déchargement.

Veillez à **ne pas surcharger les sacs** au risque que ceux-ci se déchirent. Mieux vaut en limiter le poids pour éviter un déchirement.

Vous serez autonomes pour le dépôt, c'est-à-dire soulever et venir poser les déchets amiantés dans le caisson. L'agent en zone vous indiquera où poser les déchets amiantés.

Il est vivement recommandé lors du dépôt le **port des gants**, de **vêtements et chaussures plates couvrantes** ainsi qu'un **masque FFP3**.

Les usagers sont responsables du déchargement de leurs déchets et doivent suivre les consignes indiquées par l'agent. Le personnel du site se réserve le droit de refuser tout chargement non conforme aux conditions définies. En aucun cas, l'agent d'accueil n'aidera au déchargement.